

# Convenant d'un tambour

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **13 (1875)**

Heft 36

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183358>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Oh ! sans doute elles remercient  
Toutes vos voix qui balbutient  
L'hymne ineffable du matin ;  
Et dans les sphères étoilées  
D'autres tribus agenouillées  
Répètent ce concert lointain.

Oui, tous prosternés sous le trône  
De Celui qui pare et couronne  
Ses astres d'éclairs radieux ;  
Vous lui dites votre misère,  
Vous lui murmurez : Père ! Père !  
Il vous écoute au fond des cieux.

Au Créateur de toutes choses  
Vous chantez les métamorphoses  
De tout ce qui sort de ses mains,  
Et le néant qui vous accable  
Devant sa lumière ineffable  
Vous l'oubliez tous les matins.

Comme la fleur humiliée,  
Sous les larmes de la rosée,  
Relève sa corolle d'or ;  
Ainsi l'homme affligé qui doute,  
Se soulève au bord de la route  
Et dans le Ciel espère encor.

C. VULLIÉMOZ.

Lai iava dein lo tein à Cudzi on certain Vanna,  
qu'ava lo tonnère por ala marauda peindin la né.  
On iadzo que l'éta ganguelli su on pomma, lo  
propriétaire, qu'éta catzi dérai l'adze, l'ai crié :  
— Ah ! t'accrotze s'tu iadzo baugro dé chenapan.  
— Ho né pas po medzi dai pommés que su ice,  
lé pire po vairé lo veladzo dé Morrein.

Le syndic de C\*\*\* remettait l'autre jour à l'un de  
ses parents le billet de recommandation suivant :

Très honoré Monsieur.

Par ce petit mot, je vous recommande mon cou-  
sin Jules, qui se rend à Genève. Son père est un  
riche propriétaire de l'endroit qui possède plusieurs  
bâtiments à usine, et passablement de campagne.  
Son fils répare et desservait quoique ce soit avec  
une certaine habileté ; de manière que maître meu-  
nier, laboureur ou charretier, il peut mettre la main  
à tout ce qui peut être louable.

De manière que si vous aviez l'obligeance de voir  
à lui être de quelque utilité, tant pour lui trou-  
ver une place suivant ses facultés que parmi vos  
connaissances, vous obligeriez infiniment celui qui  
ne cesse de s'applaudir d'avoir su se mettre en rela-  
tion d'affaires avec un homme tel que vous.

#### A l'occasion du 1<sup>er</sup> septembre, ouverture de la chasse.

LES COMMANDEMENTS DU CHASSEUR.

Sans rechigner tu sauteras  
De ton lit matinalement.

Dans les champs tu l'échineras  
Jusqu'au soir inclusivement.

Beaucoup de chasseurs tu verras,  
Mais de gibier aucunement.

L'œuvre de mort n'accompliras  
Que dans tes rêves seulement.

Les poulets tu respecteras,  
Ainsi que les chats mêmelement.

Le chien d'autrui tu ne prendras  
Pour un lièvre devenu grand.

Ton camarade tu tueras  
Le moins possible assurément.

Ton fusil tu déchargeras  
En revenant soigneusement.

Vers huit heures tu rentreras  
Anéanti complètement.

En ne rapportant dans tes bras  
Qu'un moineau mort d'isolement.

S. V.

La convention suivante a été passée entre une  
commune des environs de Lausanne et son tambour.  
Nous citons textuellement :

#### Convenant d'un tambour.

« La Municipalité de la Commune de..... engage  
son tambour, lequel il consent de faire la place de  
tambour pour cette Commune sur condition que la  
Commune l'habillement et l'équipe en militaire et lui paye  
les peaux qui percera pendant qui battra dessus.

Celles qui percera et qu'on saura que cet de sa  
propre défaute quand il en percera une dans les fêtes  
ou l'autorité ne l'y aura pas appelé seront à sa charge,  
il se réserve que la Municipalité lui donne 10 fr. en  
argent pour aller à l'Ecole de Moudon si en tous cas  
il quitte la caisse ou la Commune pour aller faire la  
place ailleur il sengage de rembourser tous les frais  
que la Commune aura fait au sujet de cette place de  
tambour en militaire.

Le père de plus du sus dit tambour sengage  
comme acceptant que son fils prenne la place comme  
caution du remboursement. »

Une bonne à tout faire se présente dans une mai-  
son pour entrer en service.

La bourgeoise :

— Avant tout, mon enfant, je désire savoir pour-  
quoi vous avez été congédiée de votre dernière place.

La bonne, d'un air piqué :

— Madame est bien curieuse... Est-ce que je de-  
mande à madame pourquoi sa dernière bonne n'a  
pas pu vivre chez elle ?...

#### PENSÉE

Les beaux parleurs ressemblent aux fausses mé-  
dailles ; quelques jours d'usage en font disparaître  
tout le brillant.

L. MONNET.